

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 17 septembre 2026

fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants de premier cycle des études de maïeutique accomplissant un stage en dehors de leur lieu de formation

NOR : SFHH2615004A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, le ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu le code de la santé publique, notamment son article D. 4151-18-1,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le montant de l'indemnité forfaitaire de transport mentionnée à l'article D. 4151-18-1 du code de la santé publique est fixé mensuellement à 130 euros bruts.

Article 2

L'étudiant qui souhaite bénéficier de cette indemnité forfaitaire de transport en formule la demande auprès de la structure de formation dans laquelle il est inscrit et s'engage à ne bénéficier d'aucun autre dispositif de prise en charge totale ou partielle de frais de transport.

Cette demande d'indemnité forfaitaire de transport est établie conformément au modèle fixé en annexe.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 septembre 2026.

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des ressources humaines du système de santé,

R. BÉGUÉ

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe au directeur de la sécurité sociale,

D. CHAMPETIER

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

O. GINEZ

ANNEXE

MODÈLE DE DEMANDE D'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE TRANSPORT DES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE
DES ÉTUDES DE MAÏEUTIQUE ACCOMPLISSANT UN STAGE EN DEHORS DE LEUR LIEU DE FORMATION

Je soussigné(e) (nom et prénom de l'étudiant) ,
étudiant en premier cycle des études de maïeutique (préciser l'année) ,
demeurant (adresse du domicile) ,
inscrit(e) dans la structure de formation de (dénomination de la structure de formation) ,
demande à l'établissement support de rattachement de la structure de formation (dénomination de
l'établissement support) à bénéficier de l'indemnité forfaitaire de transport.

J'atteste, par la présente, ne bénéficier d'aucun autre dispositif de prise en charge totale ou partielle de frais de
transport pendant mon stage.